



Titre professionnel Agent(e) magasinier(ère)

Introduction

Embarquez dans un métier dynamique au cœur de la logistique. En tant qu'Agent(e) magasinier(e), vous réceptionnez, contrôlez et organisez les marchandises avec précision et énergie, garantissant ainsi la fluidité des opérations dans des entrepôts modernes. La logistique

connaît une forte expansion grâce à l'externalisation, créant de nombreuses opportunités d'emploi. Le rôle de magasinier est varié et dépend de l'organisation de l'entreprise et des produits. Sous la supervision d'un responsable, vous travaillez de manière autonome en gérant les priorités, la charge de travail et les imprévus comme les retards de livraison. Rejoignez-nous et devenez un pilier de la logistique moderne !

Missions principales

- Assurer la disponibilité des produits en stock en effectuant la mise à disposition des produits commandés et leur expédition au destinataire dans les délais impartis.
- Réceptionner les produits livrés et les mettre en stock dans le respect des procédures et des règles de qualités requises.
- Valider les données correspondantes dans le système d'information de l'entreprise afin d'assurer la cohérence avec le stock physique
- Assurer le contact physique avec le client, les fournisseurs ou prestataires de service.
- Veiller à la sécurité des produits en stock dans le magasin de stockage.

L'Agent(e) Magasinier(ère) est habituellement désigné sous le terme de Magasinier(ère). Il (Elle) évolue dans tout secteur industriel ou commercial comportant une activité de magasinage : magasin de stockage d'un grossiste, d'une usine de production, d'un distributeur ou d'un service après-vente.

Référence : RNCP 38551

Durée : 12 mois

Niveau : CAP

Dates :

Prochaine rentrée : septembre 2024

Compétences professionnelles

Le Titre Professionnel d'Agent(e) Magasinier(ère) se compose de 2 activités types, chaque activité

comportant les Compétences Professionnelles (CP) nécessaires à la réalisation de l'activité

Activité type 1 : Effectuer la réception des marchandises, la mise en stock

- CP 1 : Réceptionner et contrôler les marchandises
- CP 2 : Valider les informations relatives à la réception et affecter des emplacements aux nouveaux produits
- CP 3 : Ranger les articles dans le stock
- CP 4 : Préparer et réaliser les inventaires des produits en stock

Activité type 2 : Traiter les commandes de produits et les mettre à disposition des clients

- CP 5 : Renseigner les données relatives au traitement des commandes clients
- CP 6 : Accueillir le client, identifier son besoin et établir les documents commerciaux
- CP 7 : Prélever les articles dans le stock
- CP 8 : Emballer la commande client en vue de sa mise à disposition avec les documents de vente et de transport

Méthodes mobilisées

Formation en alternance et pédagogie active.

Modalités d'évaluation

Le Titre Professionnel Agent(e) Magasinier(ère) est délivré au candidat qui a satisfait aux évaluations suivantes :

- L'épreuve de synthèse sous forme :
 - d'une mise en situation professionnelle en présence d'un jury de professionnels dans un entrepôt (2h30)
 - d'un entretien technique (15 min)
- L'entretien final avec le jury de professionnels (15 min)

Validation par blocs de compétences

À chacune des « activités-types » citées ci-dessus correspond un Certificat de Compétences Professionnelles. Ce CCP peut faire l'objet d'une validation intermédiaire, et permet une acquisition progressive du titre complet. De plus, si le jury décide de ne pas attribuer le Titre au candidat, il peut décider de valider un ou plusieurs CCP qui compose(nt) ce titre. Le candidat dispose alors d'un an à partir de la date d'obtention d'un CCP pour valider le(s) CCP qui lui manque(nt) et ainsi valider son Titre Professionnel. Après un an, il devra de nouveau suivre une formation préparant à ce Titre. Un livret de certification qui enregistre progressivement les CCP acquis est alors remis au candidat, jusqu'à l'obtention du parchemin prouvant l'obtention du Titre Professionnel d'Agent(e) Magasinier(ère).
